

N°2018-02-02

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 février 2018

**Président** : M. François de MAZIÈRES

**Sont présents** :

M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN,

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Sébastien DURAND, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT (sauf délibérations n°2018-02-07 à 12), Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibérations n°2018-02-08 à 12), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON et M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibérations n°2018-02-09 et 10).

**Absents excusés** :

M. Claude JAMATI a donné pouvoir à .Mme Stéphanie BANCAL,  
Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Philippe BAUD,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,  
M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,  
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,  
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à M. Pierre SOUDRY,  
Mme Dorothée BILGER a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,  
M. Arnaud HOURDIN a donné pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS,  
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à M. Philippe BENASSAYA,  
Mme Lydie DUCHON a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,  
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,  
M. Jean-Pierre CONRIE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. François LAMBERT,  
M. Bruno DREVON a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,  
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,  
M. François-Xavier BELLAMY a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,  
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Magali ORDAS,  
M. Hervé FLEURY a donné pouvoir à Mme Martine SCHMIT,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier de LA FAIRE,  
M. Marc TOURELLE,  
M. Jean-Marie CLERMONT,  
Mme Karin LE MENE,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,  
M. Didier BLANCHARD,  
M. Alain NOURISSIER,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Juliette ESPINOS**

Date de convocation : 7 février 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 14 février 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre** : **Mutualisation des services entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines de ses communes membres** :

- **rapport annuel sur l'avancement du schéma de mutualisation,**
- **création de la banque communautaire de matériel informatique,**

- **extension du service commun en matière de systèmes d'information et numérique à Fontenay-le-Fleury : évolution du ratio d'activité utilisé pour Versailles Grand Parc et validation de la convention passée avec Fontenay-le-Fleury,**
- **modification de la durée d'amortissement des matériels et logiciels informatiques,**
- **évolution du taux de frais d'administration générale utilisé pour la refacturation des services mutualisés de la ville de Versailles.**

☐ **M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-4-1, L.5211-4-3 et L.5216-5 ;

Vu la délibération n° 2016-10-16 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 relative au schéma de mutualisation 2016-2020 de la communauté d'agglomération et aux conventions de services partagés ;

Vu la délibération n° 2013-12-11 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 décembre 2013 relative à la modification des durées d'amortissements ;

Vu la délibération n° 2016.11.141 du Conseil municipal de Versailles du 17 novembre 2016 relative à la mutualisation de services entre la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : convention cadre, conventions annexes et avenant financier 2016 ;

Vu les délibérations n° 2017-09-111 du Conseil municipal de Versailles du 28 septembre 2017 et n° 2017-10-04 du Conseil communautaire du 10 octobre 2017 relatives notamment à l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation modifiant l'indicateur d'activité utilisé pour la commande publique ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2018 et de la commission administration générale, finances et personnel du 17 janvier 2018 ;

Vu le budget de l'exercice en cours.

- Le 11 octobre 2016, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a adopté son schéma de mutualisation pour la période 2016-2020.

Document de référence, ce schéma fournit un cadre avec des axes de travail et des règles de fonctionnement décidés collectivement entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes. Il a vocation à s'adapter, d'une part, aux évolutions de l'environnement territorial et, d'autre part, aux attentes des communes membres.

- Chaque année, conformément à la réglementation, l'état d'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication au Conseil communautaire, sous forme de rapport, afin de permettre de suivre les réalisations et les évolutions.

Parmi les éléments marquants de l'année 2017 figurent :

- les différentes mutualisations pré-existantes au schéma, qu'elles soient conduites entre communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale ou entre communes membres sans implication de la communauté d'agglomération, qui ont été poursuivies ;
- les échanges de pratiques en matière de ressources humaines qui se sont renforcées à l'échelle de l'Intercommunalité ;
- l'ouverture aux différentes communes membres des marchés en groupement de commandes qui s'est généralisée, avec une extension du groupement ;
- les acquisitions de données géolocalisées qui se sont généralisées ;
- le service commun à la ville de Versailles et Versailles Grand Parc en matière de systèmes d'information et numérique qui est en voie d'extension à d'autres communes membres.

○ Concernant ce dernier point, une première réalisation s'est mise en place avec Fontenay-le-Fleury, au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Afin d'optimiser les interventions et la gestion, elle nécessite la création d'une banque communautaire de matériel informatique, en vue de la standardisation du matériel, de son renouvellement régulier et de la gestion unifiée de stock.

En 2018, cette mutualisation en matière de systèmes d'information devrait se renforcer, en fonction du déploiement du réseau communautaire de fibre optique.

Dans un premier temps, le service commun assurera la gestion mutualisée de l'infrastructure : accès internet très haut débit, sécurité des accès internet et des postes : serveurs, stockage, sauvegarde, gestion des postes de travail, de la suite bureautique et messagerie. Le reste du périmètre informatique – téléphonie, impression, gestion des applicatifs, pilotage de projets internes – restera géré par un technicien municipal.

La banque de matériel communautaire procédera à l'acquisition des micro-portables ou ordinateurs fixes, éléments réseau déployés sur site, logiciels bureautiques et les mettra à disposition des communes concernées en refacturant ces matériels sur la base de l'amortissement annuel corrigé du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), cette solution permettant aux communes concernées de lisser leurs dépenses. La durée d'amortissement du matériel informatique est portée à cinq ans pour tous les équipements (serveurs – déjà amortis sur 5 ans - micro-ordinateurs, portables, petites imprimantes, périphériques et accessoires) et logiciels. Cette nouvelle durée d'amortissement s'applique pour les exercices 2018 et suivants.

La mise en place de la mutualisation de la fonction informatique avec des communes membres amène à faire évoluer le ratio d'activité initialement prévu en matière de systèmes d'information et numérique, avec application du nouveau ratio à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

○ La ville de Versailles procède chaque année à un calcul de son taux de frais d'administration générale. En 2010, il avait été ajusté par rapport au périmètre de mutualisation et forfaitisé à 15 % (au lieu de 17,7 %). Un nouveau calcul opéré en 2017 permet de proposer un taux forfaitisé à 13 % (au lieu de 15,7 %).

● Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport annuel 2017 sur l'avancement du schéma de mutualisation de Versailles Grand Parc, de valider l'extension du service commun en matière de systèmes d'information et numérique à Fontenay-le-Fleury – et d'approuver à ce titre la convention de mutualisation avec les villes de Fontenay-le-Fleury et Versailles – d'adopter la mise en place d'une banque de matériel informatique, d'une nouvelle durée d'amortissement des matériels et logiciels informatiques, d'un nouveau ratio en matière de systèmes d'information et numérique – et d'approuver à ce titre l'avenant n° 2 corrélatif avec la ville de Versailles – ainsi que d'un nouveau taux de frais d'administration générale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2017 relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation 2016-2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'approuver la mise en place par la communauté d'agglomération de la banque communautaire de matériel informatique, ainsi que le règlement de mise à disposition de ce matériel ;
- 3) d'approuver la durée d'amortissement sur cinq ans de tous les matériels et logiciels informatiques ;
- 4) d'approuver la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Versailles et la ville de Fontenay-le-Fleury relative à l'extension du service commun en matière de systèmes d'information et numérique à cette dernière commune ;
- 5) d'approuver l'évolution du ratio d'activité utilisé pour répartir le service mutualisé de la ville de Versailles en matière de systèmes d'information et numérique pour le compte de la communauté d'agglomération et l'avenant n° 2 afférent entre la ville de Versailles et la communauté d'agglomération ;
- 6) d'approuver l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, du taux de frais d'administration générale forfaitisé à 13 % pour les facturations concernées de la ville de Versailles ;
- 7) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 47  
Nombre de pouvoirs : 27  
Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
(1 abstention de M. Siméoni).

Pour le Président,  
Par délégation,

  
  
Olivier BERTHELOT  
Directeur général des services

## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20180213-2018-02-02-DE

**Numéro de l'acte :** 2018-02-02

**Date de décision :** mardi 13 février 2018

**Nature de l'acte :** Délibérations

**Objet :** Mutualisation des services entre la CAVGP et certaines de ses communes membres :  
 - avancement du schéma de mutualisation,  
 - banque communautaire de matériel informatique,  
 - service commun SIN à Fontenay-le-Fleury : évolution du ratio d'activité et validation de la convention passée avec Fontenay,  
 - durée d'amortissement des matériels et logiciels informatiques,  
 - taux de FAG de refacturation des services mutualisés de la ville de Versailles.

**Classification :** 7.1 - Decisions budgetaires

**Rédacteur :** Armelle SALVADOR

**AR reçu le :** 20/02/2018

**Numéro AR :** 078-247800584-20180213-2018-02-02-DE

**Document principal :** 2018-02-02 - Mutualisation 2017.pdf

**Pièces jointes :**

ANNEXE 2018-02-02 - Mutualisation 2017 - Actualisation ratio DSIN.pdf

ANNEXE 2018-02-02 - Mutualisation 2017 - règlement banque matériel.pdf

ANNEXE 2018-02-02 - Mutualisation 2017 - Schema.pdf

ANNEXE 2018-02-02 - Mutualisation 2017 - Ville\_Fontenay avenant financier.pdf

ANNEXE 2018-02-02 - Mutualisation 2017 - Ville\_Fontenay.pdf

**Historique :**

20/02/18 12:12	En cours de création	
20/02/18 12:16	En préparation	Armelle SALVADOR
20/02/18 12:33	Reçu	Armelle SALVADOR
20/02/18 12:34	En cours de transmission	
20/02/18 12:35	Transmis en Préfecture	
20/02/18 12:39	Accusé de réception reçu	

